



**SANTÉ
SOCIAUX**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 4 du 7 octobre 2025

Octobre rose 2025

Ce que veut la CFDT Santé-Sociaux

La CFDT œuvre pour l'**inscription du cancer du sein au tableau des maladies professionnelles**, en lien avec l'exposition au travail de nuit, aux rayonnements ionisants et aux produits chimiques.

Au-delà de la sensibilisation des femmes au dépistage du cancer du sein propre à la campagne Octobre rose, la CFDT Santé-Sociaux inscrit son action revendicative dans la sphère professionnelle dans un **double objectif** :

- **de reconnaissance de ce cancer en maladie professionnelle,**
- **de prévention des risques d'exposition professionnelle et environnementale.**

Rozenn Guéguen
Secrétaire nationale

Contact :

presse@sante-sociaux.cfdt.fr

Avec le soutien du cabinet [TTLA Avocats & Associés](#) et forte de son réseau de militant-es formé-es, la CFDT Santé-Sociaux **accompagne les professionnelles dans leurs démarches juridiques** de reconnaissance du cancer du sein en maladie professionnelle.

La CFDT Santé-Sociaux revendique l'**inscription des risques professionnels** que sont le travail de nuit, les rayonnements ionisants et les produits chimiques **dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)**, ainsi que la mise en œuvre de plans de prévention dans les établissements.

Dans le secteur sanitaire, social et médico-social, la CFDT Santé-Sociaux sensibilise particulièrement les professionnelles exposées au travail de nuit sur les risques de survenue du cancer du sein.

En parallèle, les causes environnementales de cette maladie étant sous-estimées, la CFDT Santé-Sociaux soutient les démarches en santé publique et santé environnementale concernant l'exposome du cancer du sein.



**SANTÉ
SOCIAUX**

SEPTEMBRE 2025

Rozenn Guéguen
Secrétaire nationale

Sonia Testud
Secrétaire fédérale

François Gautreau
Secrétaire fédéral

Contact presse

Fabien Hallet
Attaché de presse
presse@sante-sociaux.cfdt.fr

Fédération Cfdt santé-sociaux
47-49 avenue Simon Bolivar
75019 Paris

<https://sante-sociaux.cfdt.fr>



CANCER DU SEIN ET TRAVAIL



POUR UNE RECONNAISSANCE EN MALADIE PROFESSIONNELLE

DEPUIS 2017, LA CFDT SE BAT POUR FAIRE RECONNAÎTRE LE CANCER DU SEIN EN MALADIE PROFESSIONNELLE. UN RÉSEAU DE MILITANT·ES ACCOMPAGNE DES FEMMES DANS CETTE RECONNAISSANCE. CHRONOLOGIE DES DIFFÉRENTES ACTIONS...



CANCER DU SEIN ET TRAVAIL



L'ÉDITO par Rozenn Guéguen, secrétaire nationale CFDT santé-sociaux

Un combat syndical pour rendre visible l'invisible

Depuis des années, la CFDT santé-sociaux, avec d'autres structures CFDT, se bat pour faire reconnaître le cancer du sein comme maladie professionnelle.

Pourquoi cette lutte? Parce que sur le terrain, le constat est alarmant : des professionnelles, notamment dans la santé, sont touchées dans leur environnement de travail. Et les militant·es sont déterminé·es à faire bouger les lignes.

Tout commence en Moselle, en 2013. Josiane, militante CFDT en milieu hospitalier, observe une fréquence anormale de cancers du sein dans son service. Elle alerte l'équipe AT-MP des mineurs. Le syndicat décide d'agir, mais les premières sollicitations au réseau AT-MP CFDT restent sans réponse.

En 2017, appuyée par de nouvelles études, dont l'étude Cécile, une nouvelle impulsion est donnée. Cette fois, les réponses arrivent. L'équipe santé-travail Grand Est, les santé-sociaux de Moselle et d'Alsace, des militantes de l'aérien, le syndicat du nucléaire, ainsi que des experts français et européens se mobilisent.

Les échanges aboutissent à une rencontre nationale à Bolivar en 2018. Un plan d'action est lancé: flyer, questionnaire, formation à Strasbourg organisée par Francis Meyer. En fin d'année, les militant·es interviennent à Bruxelles. Le flyer est traduit en espagnol par un syndicat partenaire.

En 2019, la Fédération CFDT santé-sociaux se saisit pleinement du sujet et rejoint les travaux initiés en Grand Est, renforçant encore la dynamique.

Les risques sont identifiés: travail de nuit, rayonnements ionisants, produits chimiques, perturbateurs endocriniens... En 2023, une première reconnaissance est obtenue. Elle ouvre la voie à un accompagnement syndical renforcé.

En avril 2025, la CFDT présente sa campagne à Bruxelles. Une conférence européenne est prévue d'ici fin 2025.

Ce combat vise la création d'un tableau des maladies professionnelles pour le cancer du sein: une première en France pour une pathologie liée uniquement au travail de nuit. ●

2019/ Le magazine *Multiple* évoquait déjà les actions menées en Moselle, par le syndicat national des mineurs et la Cfdt du Grand Est, qui pointaient le lien entre environnement professionnel et cancer du sein.

ACTION

CANCER DU SEIN EN QUÊTE DE RÉPARATION

Texte Rachel Guibault

LE CANCER DU SEIN PEUT ÊTRE D'ORIGINE PROFESSIONNELLE. EN MOSELLE, LES SYNDICATS DE DIFFÉRENTS SECTEURS — MINES, SANTÉ-SOCIAUX — MÈNENT L'ENQUÊTE SUR LES LIENS ENTRE LE TRAVAIL ET CETTE MALADIE, AVEC LE SOUTIEN DU SECTEUR DES TRANSPORTS ET DES RETRAITÉS.

MULTIPLE S'ASSOCIE AU DÉPLOIEMENT DE CETTE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION. ET RETRACE UNE PRATIQUE SYNDICALE OÙ L'UNION FAIT LA FORCE.

Monique Rabussier est chargée de mission santé au travail à la fédération Cfdt des transports et de l'environnement. Porte-parole de cette enquête-action auprès des médias, elle plante le décor : « On souffre tant avec le cancer du sein. C'est d'abord un problème personnel gravissime, car tu te bats contre la maladie et la mort. Ensuite, un problème financier, car en fonction de ta mutuelle, et de ta prévoyance, nous ne sommes pas toutes les mêmes face à cette maladie. Par exemple, pour une hôtesses de l'air à Air France, qui gagnerait 3000 euros, dont un tiers en primes, elle passe, au bout de 6 mois, à la moitié de ses indemnités journalières sur son salaire de base, soit 1000 euros. Tu risques de perdre ton logement. Deux fois sur trois, le conjoint te quitte. Tu te retrouves malade, pauvre et seule. La mutuelle te rembourse trois séances de psychothérapie par an. Pour la reconstruction du sein, il y a des tarifs très différents. Il y a aussi des perreques à 30 euros... et d'autres à 300 euros, pour des vrais cheveux. À la retraite, tu te retrouves pauvre. Mon engagement au sein du groupe, c'est de faire de la prévention primaire : il faut que les femmes sachent qu'il y a un risque et comment s'en protéger. »

Le cancer du sein est la première cause de mortalité par cancer chez les femmes. Chaque année en France, environ 12 000 femmes en meurent, et 53 000 sont diagnostiquées. La moyenne d'âge au diagnostic est de 61 ans. Pour les femmes entre 50 et 74 ans, il existe un programme de dépistage gratuit.

Les facteurs de risques

Les facteurs de risque liés au mode de vie, tels que la consommation de tabac et d'alcool, sont connus. Les facteurs de risques professionnels le sont moins : il s'agit du travail de nuit, des rayonnements ionisants et des produits chimiques. Les rayonnements ionisants concernent notamment les hôtesses de l'air, les personnels des services de radiologie, les travailleuses du nucléaire. Le travail de nuit est défini par au moins trois heures de travail de 21 heures à 6 heures du matin. La fréquence (au moins trois

semaines) et la durée (plusieurs années) entrent en ligne de compte dans la survenue d'un cancer du sein. Une étude de 2010 de l'Inserm¹ montre que ce risque augmente d'environ 30% chez les femmes ayant travaillé de nuit. Le Circ (Centre international de recherche sur le cancer) a classé le travail de nuit comme cancérigène probable, en risque 2A — comme certains produits ménagers interdits à l'usage domestique. Selon les chercheurs, le travail de nuit perturbe le cycle circadien (cycle de 24 heures) qui permet, pour le dire simplement, de bénéficier d'un sommeil réparateur. En effet, l'exposition à la lumière diminue la production de l'hormone du sommeil, la mélatonine, dont le pic se situe entre une et deux heures du matin et qui présente des effets anti-cancérigènes. D'où l'importance d'une campagne de sensibilisation en direction des personnels hospitaliers notamment.

Maladie professionnelle

L'objectif de l'action, outre la prévention primaire et l'aide au maintien dans l'emploi, est de faire reconnaître le cancer du sein comme maladie professionnelle, avec les enjeux financiers que cela comporte. Pour cela, un comité scientifique a été mis en place en janvier 2018 avec des médecins du travail, une professeure d'épidémiologie, un animateur des questions de santé au travail de la Confédération européenne des syndicats, une animatrice de l'Institut national de recherche et de sécurité et un médecin ancien rapporteur des maladies professionnelles au ministère du Travail.

Le comité de pilotage a d'abord élaboré un dépliant, puis un questionnaire respectant toutes les règles d'épidémiologie. Il comporte des questions intimes, car il est nécessaire d'éliminer des facteurs médicaux (consommation d'alcool, de tabac), gynécologiques (régles tardives, grossesses pathologiques) et héréditaires, de manière à isoler l'impact des facteurs professionnels. Les données sont bien sûr anonymisées. À ce jour, 350 questionnaires ont été remplis. En ce moment, ils sont encodés dans un logiciel pour être analysés par une médecin épidémiologiste.

1. P. Guénel, A. Anjar, D. Bachelot, E. Cordina, Sara, « Facteurs de risque professionnels et environnementaux des cancers du sein », l'INRA CECLÉ, Inserm unité 754.

4 | Multiple
avril - mai - juin 2019

5 | Multiple
avril - mai - juin 2019



POLIPHONIA
EQUUS

ACTION

Témoignages de militants

Rémi Bardeau,

membre de la commission exécutive du Grand Est :

« Depuis très longtemps, le syndicat des mineurs Cfdt a mis en place des dispositifs d'accompagnement des maladies professionnelles. Ils se sont aperçus que c'était très important de travailler sur les tableaux de reconnaissance. Au niveau de l'Union régionale, on vient en appui logistique. Pour nous, c'est aussi un outil de développement, une façon de donner une réponse collective face à une maladie pas encore reconnue. »

Nelly Bach, membre du comité de pilotage :

« Lors de notre conseil départemental santé-sociaux, François Dosso est venu nous voir en disant : « J'ai un grand projet, c'est de faire reconnaître le cancer du sein en maladie professionnelle. » On a tout de suite adhéré. On est allés sur nos structures : soit sur les établissements du régime minier, et nous sur les Hôpitaux privés de Metz et ceux de Sarreguemines. Il faut maintenant lancer sur d'autres établissements du département et dans d'autres secteurs, car il y a aussi des soucis chez les coiffeuses, chez les prothésistes ongulaires... on n'est fermés à rien. »

Le Circ a classé le travail de nuit comme cancérigène probable.

François Dosso, membre du comité de pilotage :

« Très vite, nous avons pu mettre en route et fédérer dans d'autres structures de la Cfdt : le réseau AT-MP (accidents du travail et maladies professionnelles), la Fédération des mines et de la métallurgie, grâce à laquelle nous avons pu tenir une formation à l'Institut du travail de l'université de Strasbourg, les équipes d'Air France et les santé-sociaux de Moselle, la nouvelle Union régionale du Grand Est et l'Union départementale de Moselle, qui ont pris en charge l'impression des 7000 dépliants utilisés pour le lancement de la campagne. »



DONALDSON
SINUSSES



ACTION

Jonathan Caps, membre du comité de pilotage :

« En décembre 2018, lors d'un colloque organisé par l'ETUI (European Trade Union Institute) à Bruxelles, Monique Rabussier a fait une intervention qui a permis de présenter cette campagne. Les membres du comité de pilotage ont distribué les flyers de sensibilisation aux participants. Une équipe espagnole a déjà traduit ce flyer. Une avocate californienne pense dupliquer la méthodologie de travail : ils enquêtent sur les liens entre le travail sur des composants électroniques et l'apparition de troubles cognitifs : cela concerne surtout des travailleurs mexicains sans-papiers... Une attachée parlementaire belge, également journaliste, souhaite nous rencontrer pour voir comment déployer le dispositif à l'international. En sachant qu'au Danemark, le cancer du sein est déjà reconnu comme maladie professionnelle. Certes avec des conditions drastiques, mais il y a une reconnaissance. »

Josiane Clavelin, du réseau des retraités :

« Elle a repris contact avec d'anciennes collègues pour voir si elles étaient intéressées par cette campagne. « Une dizaine de personnes, et d'autres aussi parmi les actives, ont déclaré un cancer du sein. On a organisé un Kaffeeklatsch [papotage en prenant le café], et on a profité pour remplir le questionnaire. Elles sont toutes d'accord pour être recontactées et avoir un suivi. Toutes ces femmes ont été pénalisées sur le plan professionnel. Certaines ne pouvaient plus travailler, d'autres ont dû être en mi-temps thérapeutique. Dans l'article, précisez que c'est vraiment sur une bonne ambiance qu'on a fait tout cela, sur un sujet pourtant grave. »
Grave, c'est le mot : à l'hôpital gériatrique de Creutzwald, neuf cancers du sein ont été recensés pour 130 salariés. Et on déplore à ce jour une vingtaine de cas de cancer du sein à l'hôpital de Freyring. « À l'époque, en pédiatrie, il y avait beaucoup de radios, et il fallait tenir la main des enfants à la dernière minute. » Ces femmes ont donc cumulé des facteurs de risque.

Vous aussi, vous avez envie de participer ?

Activez le réseau Cfdt !

Vous souhaitez recevoir le questionnaire ?

Écrivez à : syndicat-57@sante-sociaux.cfdt.fr

Une version numérique du questionnaire devrait être prochainement mise en ligne sur le site de la confédération.

Vous êtes responsable de syndicat et vous souhaitez déployer cette enquête-action dans votre département ?

Écrivez à Jean-Luc Rue, coordinateur du groupe :

jeanluc.rue@grandest.cfdt.fr

6 | Multiple
avril - mai - juin 2019

7 | Multiple
avril - mai - juin 2019

2020/ Le risque de survenue du cancer du sein augmente de 30 % chez les femmes ayant travaillé de nuit. Dans la région Grand Est, notamment en Moselle, les syndicats Cfdt de différents secteurs – mines, santé-sociaux – mènent une campagne de sensibilisation sur les facteurs de risque professionnels liés à cette maladie. Un dépliant similaire est élaboré chaque année à l'occasion d'Octobre rose, et ce, depuis 2017.



LE CANCER DU SEIN PEUT ÊTRE D'ORIGINE PROFESSIONNELLE

Cfdt: S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS

1

DES FACTEURS DE RISQUE LIÉS À L'HISTOIRE GYNÉCOLOGIQUE ET MÉDICALE

En rappelant le rôle important des oestrogènes dans le développement mammaire, le risque est augmenté dans les cas de règles précoces, de ménopause tardive, de grossesse tardive ou d'absence de grossesse.

Toujours dans le cadre de l'influence des hormones féminines, la contraception hormonale oestro-progestative (pilule, patch, anneau vaginal, stérilet hormonal, etc.) accroît le risque ainsi que le traitement hormonal substitutif de la ménopause surtout à base d'oestrogènes et de progestatifs.

CERTAINES MALADIES BÉNIGNES DU SEIN PEUVENT FAIRE LE LIT D'UN CANCER
Il s'agit notamment de la mastopathie fibrokystique. Plusieurs membres d'une même famille peuvent être atteints d'un cancer du sein. On parle alors de prédispositions génétiques et l'on peut, dans certains cas, identifier la mutation des gènes responsables. Le plus fréquent est la mutation des gènes BRCA 1 et 2.

LE RISQUE IATROGÈNE
Il est lié à la prise de médicaments aux effets indésirables. La prise d'un médicament, la Digoxine, utilisée pour traiter l'insuffisance cardiaque et certains troubles du rythme cardiaque (fibrillation auriculaire) augmente le risque de développer un cancer du sein. Le Distilbene, hormone de synthèse dérivée des oestrogènes, prototype même des perturbateurs endocriniens. Il a été prescrit aux femmes enceintes (de l'ordre de 200 000) pour éviter les fausses couches et a été interdit en 1977 parce qu'on s'est aperçu qu'il provoquait chez les filles des mères qui en avaient consommé des troubles de la sphère gynécologique (troubles de la fertilité, malformations, cancers du vagin et du col de l'utérus, etc.) et des cancers du sein. ●●

4

CANCER DU SEIN POUR UNE VÉRITABLE PRÉVENTION PRIMAIRE

600 000 femmes en France vivent avec un cancer du sein. Les facteurs favorisant ce cancer sont nombreux. Les risques liés à l'environnement et au travail sont sous-estimés. Les cancers du sein ne peuvent raisonnablement pas être attribués aux seuls choix de vie personnels, aux régimes alimentaires, aux styles de vie, au tabac, à la surcharge pondérale.

Plus de 216 produits chimiques ont été mis en cause comme favorisant le cancer du sein. Plus de 1 000 produits interfèrent dans le cycle hormonal. Les conditions de travail jouent un rôle important dans la survenue des cancers du sein.

LE RISQUE POUR CERTAINES PROFESSIONS EST AUGMENTÉ
Il s'agit des infirmières et autres professions de la santé et du social, personnel navigant de l'aviation, coiffeuses, ouvrières des industries plastiques et alimentaires ou des nettoyeurs à sec, etc. du fait du travail de nuit, de l'exposition aux rayonnements ionisants et/ou aux produits toxiques.

LES AUTORITÉS DE SANTÉ PUBLIQUE NE FAVORISENT PAS L'ÉMERGENCE DE CETTE QUESTION
En indiquant les professions dans les registres des cancers, les cancers professionnels pourraient être évités. Pour cela, des décisions privilégiant la prévention primaire doivent être prises. Cela passe notamment par l'amélioration de l'organisation du travail et par l'élimination des risques. Les autorités sanitaires ne doivent plus centrer les campagnes de prévention sur les seuls facteurs individuels.

LES CANCERS DU SEIN SONT UN ENJEU DE SOCIÉTÉ MAJEUR
L'enquête-action qui vous est proposée par la Cfdt contribuera à rendre visible cette question et à lancer une mobilisation pour l'amélioration des conditions de travail afin de faire reculer le cancer du sein. ●●

2

LES FACTEURS DE RISQUES PROFESSIONNELS

Les facteurs de risques liés au mode de vie comme l'obésité, la consommation excessive d'alcool et le tabagisme doivent faire l'objet d'une prévention efficace. Nous devons promouvoir l'effet bénéfique de l'exercice physique et de l'allaitement. Mais surtout, nous devons mettre en avant la prévention des facteurs de risques professionnels, car pratiquement aucune campagne d'information n'aborde cette question.

1/ LE TRAVAIL DE NUIT
Le plus connu est le travail de nuit (lequel est défini par au moins trois heures, de 21 h 00 à 6 h 00 du matin) fréquent (au moins trois nuits par semaine) et sur une certaine durée (plus de quatre ans). Les mécanismes de la survenue du cancer du sein ne sont pas clairement élucidés. Sont incriminés l'exposition à la lumière diminuant la production de mélatonine, surtout sécrétée la nuit et ayant un effet anti-cancérogène, la perturbation des gènes impliqués dans la prolifération cellulaire ou les troubles du sommeil pouvant affaiblir le système immunitaire.

2/ LES RAYONNEMENTS IONISANTS
L'autre facteur de risque avéré est constitué par les rayonnements ionisants (rayons X, rayons gamma, rayonnements cosmiques subis lors de voyages en avion). Vont être alors concernés le personnel des services de radiologie, les hôtesses de l'air, les travailleuses du nucléaire, etc.

3/ LES PRODUITS CHIMIQUES
Le risque lié aux produits chimiques fait l'objet de nombreuses hypothèses, notamment l'exposition aux perturbateurs endocriniens, mais actuellement peu de produits sont retenus comme cancérogènes pour le cancer du sein. On peut citer la Diéthylène, un pesticide interdit en France en 1994, l'oxyde d'éthylène, utilisé dans la stérilisation du matériel médico-chirurgical et les psycholorobiphenols, famille de produits chimiques connus sous son sigle PCB.

Sous réserve d'études ultérieures (sur les perturbateurs endocriniens) **peuvent alors augmenter le taux de la part professionnelle attribuable dans le cancer du sein, une étude récente faite par le centre international de recherche contre le cancer estime celle-ci à 1,3 % en France.**

5

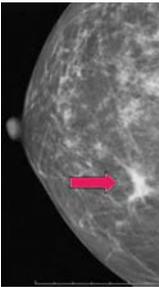
POUR UN DÉPISTAGE PRÉCOCE

Le cancer du sein chez la femme est le cancer féminin le plus fréquent provoquant environ 12 000 décès par an. Son incidence (nombre de nouveaux cas par an) a augmenté ces dernières décennies.

Il s'agit d'une maladie multifactorielle. Un certain nombre de facteurs sont connus, dont notamment l'âge (plus de 80 % des cancers du sein se développent après 50 ans), la vie gynécologique et reproductive, les prédispositions génétiques, le mode de vie, etc. Mais il existe d'autres facteurs, notamment environnementaux, encore mal identifiés pour le moment.

LE DÉPISTAGE EST IMPORTANT
Il augmente les possibilités de survie. Si l'autopalpation des seins est une technique recommandée à la recherche d'une anomalie qui n'existait pas auparavant, la surveillance par mammographie reste la conduite de référence, surtout si la personne présente des facteurs de risques particuliers. Le dépistage par mammographie est conseillé chez les femmes âgées de 50 à 74 ans, sans facteurs de risque particuliers, avec passage d'un examen tous les deux ans.

LES TRAITEMENTS
Si les modalités se sont améliorées avec le temps, les traitements permettent de voir une diminution de la mortalité. Il n'en reste pas moins qu'une détection précoce du cancer laisse plus de chance. Le taux de survie est actuellement de 87 % à cinq ans et 76 % à dix ans. ●●



3

UNE GRANDE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION

Les équipes Cfdt engagées dans cette action souhaitent porter le débat sur les liens entre travail et cancer du sein. La finalité est que toutes les personnes atteintes d'un cancer du sein soient prises en charge. L'accompagnement de ces personnes est un enjeu important pour permettre le maintien dans l'emploi, briser l'isolement et la stigmatisation.

En effet, la moitié des salariées, en arrêt de travail d'une durée supérieure à six mois, ne retrouvent pas leur poste. L'anticipation du retour à l'emploi doit se faire par le suivi et l'information. C'est un paramètre essentiel pour éviter que la maladie ne s'accompagne, en plus, d'effets dévalorisants sur la carrière professionnelle. Si l'exposition aux rayonnements ionisants et aux produits chimiques incriminés peut faire l'objet d'une prévention efficace, en revanche l'organisation du travail de nuit pour les femmes doit être complètement repensée. Pour une complète visibilité du problème, il convient notamment que les cancers du sein soient reconnus en maladie professionnelle.

LA Cfdt DEMANDE LA CRÉATION D'UN TABLEAU DE MALADIE PROFESSIONNELLE
En l'absence de tableau spécifique, le cancer du sein peut être déclaré comme maladie hors tableau, avec l'existence d'un lien direct et essentiel avec le travail confirmé par le Comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles (CRMMP) ou la Commission de réforme. ●●

La Cfdt lance une vaste campagne d'enquête et d'action avec le remplissage d'un questionnaire et la sensibilisation des femmes exposées. Cette mobilisation permettra de poser les problèmes et d'avancer vers leurs solutions.

Pour toute question, s'adresser :
Pour les personnels du régime minier : mineres-cfdt@wanadoo.fr
Pour les autres personnels de santé : syndicat-57@santé-sociaux.cfdt.fr

Cfdt: S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS

Plaqueau rédigé par les militantes et les militants Cfdt. Premier rédacteur: graphiste Antoine-Bernard Tudor. Crédits photo: DR, Freejak & Tildon.

6

LE CANCER DU SEIN, UN ENJEU SYNDICAL STRATÉGIQUE POUR LA CFDT

Il s'agit en premier lieu d'un combat de longue date mené par la région Grand Est CFDT et du syndicat national des mineurs sur la prévention des risques professionnels.

Josiane, militante CFDT du syndicat des mineurs en Moselle, tire la sonnette d'alarme **début 2013**. Exerçant dans un hôpital, elle constate une fréquence anormalement élevée de cancers du sein chez ses collègues dans le service de pédiatrie.

Cela fait émerger une question essentielle : « Et si le travail avait un lien avec la maladie ? »

En **2017**, naît le collectif national CFDT, réunissant syndicat national des mineurs, Santé-Sociaux, la Fédération des transports de la région du Grand Est, ainsi que des expert-es CFDT en radioprotection et maladies professionnelles.

Dès **2018**, ce collectif déploie une grande action pour la reconnaissance en maladie professionnelle. La CFDT élabore une enquête nationale à l'aide d'un questionnaire établi sur les classifications du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC). Celui-ci a classé le travail de nuit en facteur cancérigène probable, dès 2007.

Des réunions publiques de sensibilisation ont lieu chaque année notamment, à l'occasion d'Octobre rose.

2022/ La CFDT santé-sociaux lance une campagne de prévention sur le cancer du sein, dès 2022, destinée à sensibiliser les professionnelles travaillant de nuit. L'objectif de la CFDT santé-sociaux est de porter le débat sur les **liens entre travail de nuit et cancer du sein**, pour contribuer à la prévention et développer une politique de maintien en emploi pour toutes les personnes atteintes de cette maladie. La création d'un ou plusieurs tableaux de maladie professionnelle permettrait d'obtenir plus facilement la reconnaissance en maladie professionnelle, et ainsi d'ouvrir des droits à réparation, tout au moins financiers.



SANTÉ
SOCIAUX
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LE TRAVAIL DE NUIT ACCROÎT LE RISQUE DE CANCER DU SEIN

À l'occasion d'Octobre rose, la CFDT lance une campagne de sensibilisation sur les facteurs de risques professionnels dans l'apparition d'un cancer du sein.

Le Centre international de recherche sur le cancer a classé le travail de nuit comme cancérigène probable, en « risque 2A », comme certains produits ménagers interdits à l'usage domestique.

Une étude de 2010 de l'Inserm¹ montre que le risque de survenue d'un cancer du sein augmente d'environ 30 % chez les femmes ayant travaillé de nuit.

Dans un communiqué de presse de 2020, l'Institut informe aussi que la perturbation chronique du cycle circadien (alternance entre veille et sommeil sur 24 heures) augmenterait la dissémination des cellules cancéreuses².

La CFDT revendique de faire reconnaître le cancer du sein comme maladie professionnelle.

SANTÉ AU TRAVAIL

OCTOBRE 2022



PRENEZ SOIN DE VOUS,
FAITES LE DÉPISTAGE

sante-sociaux.cfdt.fr



1. P. Guénel, A. Anger, D. Bachelet, E. Cordinà, Sara, « Facteurs de risque professionnels et environnementaux du cancer du sein ».
2. Communiqué de presse de l'Inserm daté du 24 juin 2020.

LE TRAVAIL DE NUIT ACCROÎT LE RISQUE DE CANCER DU SEIN



**PRENEZ SOIN DE VOUS,
FAITES LE DÉPISTAGE**

2023/ À l'occasion d'Octobre rose, la CFDT santé-sociaux poursuit sa campagne de sensibilisation sur le **lien direct entre travail de nuit et apparition du cancer du sein**, en s'appuyant sur un rapport sénatorial. (<https://www.senat.fr/rap/r22-780-1/r22-780-11.pdf>)

ACTUALITÉS

VICTOIRE CFDT

Le travail de nuit reconnu comme facteur du cancer du sein

Avec le soutien énergique et l'implication tenace de la CFDT Moselle, une infirmière vient d'obtenir la requalification de son cancer du sein en maladie professionnelle.

Martine a 48 ans quand elle apprend en 2009 qu'elle souffre d'un cancer du sein. Elle travaille à l'hôpital de Sarreguemines depuis 1981 dans les services de cardiologie et de gynécologie et comptabilise 873 nuits de garde pendant 28 ans, alternant parfois dans la même semaine avec des matinées ou des après-midi travaillées. Le 27 mars 2023, quatorze ans plus tard, elle obtient à 62 ans la reconnaissance de sa pathologie comme maladie professionnelle par le conseil médical départemental chargé de statuer sur ce type de demandes. Le médecin expert précise que, même s'il ne peut « lui en attribuer la responsabilité complète, son travail posté d'infirmière a pu contribuer à l'émergence du cancer du sein ».

« Le risque de cancer du sein augmente d'environ 30 % chez les femmes ayant travaillé la nuit »

La bataille administrative et judiciaire a commencé deux ans plus tôt, quand Josiane Clavelin – ancienne aide-soignante à l'hôpital de Freyming-Merlebach et militante CFDT – et Brigitte Clément – secrétaire régionale de la CFDT des mineurs de Lorraine – ont aidé Martine à constituer un dossier pour établir la causalité entre travail de nuit et cancer du sein.

Indemnisation

La décision de justice, inédite, est une grande victoire. Elle ouvre non seulement la voie à une indemnisation pour l'ancienne infirmière, mais donne aussi l'espoir de faire jurisprudence pour d'autres dossiers passés et futurs. Et de redonner de l'élan à la lutte de la CFDT des mineurs

de Lorraine, qui se bat depuis des années pour l'information, la prévention et l'alerte sur les conditions de travail en lien avec ce cancer. « Si on peut agir sur les facteurs de risques professionnels, il y aura moins de cancers du sein chez les femmes », explique Brigitte Clément sur France bleu Lorraine Nord.

Le combat débute dans les années 1990, quand Josiane Clavelin, constatant une multiplication des cancers du sein dans son établissement, se rapproche de la CFDT des mineurs, qui a déjà œuvré à la reconnaissance de maladies professionnelles. Il faut attendre 2007 pour que les premières études apparaissent sur le sujet. Le Centre international de recherche sur le cancer (Circ) ajoute en octobre 2007 le travail posté¹ à la liste des 58 agents ou composés « probablement cancérigènes » du groupe 2A. Une étude de 2010 de l'Institut

national de santé et de la recherche médicale (Inserm) montre que le risque de cancer du sein augmente d'environ 30 % chez les femmes ayant travaillé la nuit, particulièrement celles qui travaillent deux nuits par semaine pendant plus de dix ans.

12 000 mortes par an

Différentes études internationales confirment que le travail de nuit et l'exposition à la lumière artificielle pendant le repos nocturne augmente les risques de cancer du sein. En juin 2019, un groupe de travail de 27 scientifiques venus de 16 pays s'est réuni au Circ à Lyon pour conclure qu'il existe des « indications suffisantes chez l'animal de laboratoire » de la cancérogénicité de l'altération du cycle lumière-obscurité et



Triangles, photographie d'Imogen Cunningham de 1928.

© Imogen Cunningham Trust/Berkeley

donc du travail posté. Au Danemark, le cancer du sein est déjà reconnu depuis 2009 comme maladie professionnelle : 7 infirmières ayant travaillé pendant de longues périodes en travail de nuit ont reçu des compensations financières.

Le travail de nuit est le plus fréquent dans les secteurs de la santé, de l'industrie manufacturière, des transports et des services. Interdit pour les femmes dans l'industrie entre 1892 et 2001, il concerne aujourd'hui 9 % des femmes actives². En France, près de 60 000 nouveaux cas de cancer du sein sont détectés et près de 12 000 femmes en meurt chaque année. Le combat de la CFDT Moselle, qui allie prévention et réparation, force le respect.

● Malika Baaziz

1. Le travail posté, travail en équipes successives alternantes comme les 3x8 ou les 2x8, fait partie des organisations temporelles atypiques et inclut souvent un poste horaire de nuit.

2. Le Travailleur, magazine de l'union territoriale CFDT Alsace, n° 158, mars 2023.

GÉNÉRAL
INTERNATIONAL
TRANSITION ÉCONOMIQUE ET SOCIÉTALE ▾
TRÈS PETITES ENTREPRISES

DÉCOUVREZ LE SITE
des élus Cfdt



Vous êtes ici : [Actualités](#)

OCTOBRE ROSE 2023 - NE PASSONS PLUS SOUS SILENCE LES RISQUES DU TRAVAIL DE NUIT

Publié le 28/09/2023



À l'occasion d'Octobre rose 2023, la Cfdt santé-sociaux poursuit sa campagne de sensibilisation sur le lien direct entre travail de nuit et apparition du cancer du sein.



octobre
2023

NE PASSONS PLUS SOUS SILENCE LES RISQUES DU TRAVAIL DE NUIT



Parce qu'en parler entre collègues, c'est déjà agir pour la prévention !



**NE PASSONS PLUS SOUS SILENCE
LES RISQUES DU TRAVAIL DE NUIT**



À l'occasion d'Octobre rose 2023, la Cfdt poursuit sa campagne de sensibilisation sur le lien direct entre travail de nuit et apparition du cancer du sein.

Santé au travail
Octobre 2023

En France, une ancienne infirmière d'un hôpital de Moselle a obtenu la reconnaissance de son cancer du sein en maladie professionnelle en 2021, après deux ans de procédure accompagnée par la Cfdt. La Cfdt espère que cette première victoire fera jurisprudence.

Au Danemark, le cancer du sein est reconnu comme maladie professionnelle depuis 2009.

La Cfdt revendique la création d'un tableau de maladie professionnelle reconnaissant le cancer du sein.

Elle mène une campagne de sensibilisation pour informer employeurs et salariés sur les risques du travail de nuit, parce qu'en parler entre collègues, c'est déjà agir pour la prévention !








Cette campagne découle de la résolution CFDT santé-sociaux 2021-2025 :

« Les risques liés au travail peuvent être différents entre les hommes et les femmes et les conséquences qui en découlent sont aujourd'hui peu connues des travailleurs et travailleuses. Pour la CFDT santé-sociaux, une approche par sexe est à promouvoir dans la qualité de vie au travail et la santé au travail.

[...] Pour mettre en pratique l'approche par sexe, la CFDT santé-sociaux engagera un travail avec les syndicats et les sections sur le lien entre travail de nuit et cancer dont on sait qu'il est avéré. »

⇒ **LE TRAVAIL DE NUIT ET SES EFFETS SUR LA SANTÉ**

Source : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, **2016**.

Effets avérés	Effets probables	Effets possibles
Troubles du sommeil	Baisse des capacités de concentration et de mémoire	Augmentation des lipides dans le sang
Somnolence	Anxiété, dépression	Hypertension artérielle
Syndrome métabolique	Surpoids et obésité	Accident vasculaire cérébral
	Diabète	
	Maladies cardiovasculaires	
	Cancer	

Nos affiches, utilisables tous les mois de l'année !





Sexe, genre et santé

Dans son rapport du 15 décembre 2020 intitulé « Prendre en compte le sexe et le genre pour mieux soigner : un enjeu de santé publique », le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes définit comme premier objectif : « Mieux soigner : sensibiliser les soignants-es à prendre en compte les interactions entre sexe et genre dans les pathologies. » Pour tenir cet objectif, l'une des recommandations nous a particulièrement inspirée :

« Recommandation 14 : **Demander aux pouvoirs publics de mieux communiquer sur les risques de cancer du sein liés au travail de nuit auprès des soignants-es, employeurs-euses et travailleurs-euses.** »

La campagne de la CFDT santé-sociaux s'inscrit pleinement dans cette recommandation.

Pour aller plus loin

Trois rapports sont à découvrir en lien avec la santé des femmes et la médecine du genre :

- « Santé des femmes au travail : des maux invisibles », l'essentiel sur le rapport d'information de la délégation aux droits des femmes, Sénat, juin 2023
- « Sexe, genre et santé, rapport d'analyse prospective », Haute autorité de santé, 2020
- « Prendre en compte le sexe et le genre pour mieux soigner : un enjeu de santé publique », Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, 15 décembre 2020

Dernière minute !

À écouter sur [France Culture](#) : « Une approche féministe du cancer pourrait sauver la vie de 800 000 femmes par an, selon *The Lancet* », 29 septembre 2023

Cette étude sur les liens entre femmes, asymétries de pouvoir et cancer est aussi l'occasion de découvrir l'approche féministe intersectionnelle, c'est-à-dire quand les formes de discriminations liées au sexe, au genre, à l'origine ethnique, au statut socio-économique se recoupent.

 **TÉLÉCHARGEMENT DE FICHIERS**

- >  [Ruban Rose](#)
- >  [Tract octobre rose](#)
- >  [Affiche A3 - version salariée](#)
- >  [Affiche A3 - version salariée \(version imprimeur\)](#)
- >  [Affiche A3 - version patron](#)
- >  [Affiche A3 - version patron \(version imprimeur\)](#)
- >  [rapport sexe genre soigner-v9-2](#)
- >  [rapport analyse prospective 2020](#)
- >  [rapport sénat santé des femmes au travail](#)

2024/ Pour les militant-es du Grand Est, c'est une nouvelle grande victoire : le cancer du sein d'une salariée d'un **hôpital privé** vient d'être reconnu en tant que maladie professionnelle.



VOTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

VOS DROITS

NOUS TROUVER

NOTRE ACTION

NOUS CONNAITRE

NOS PARTENAIRES

À LA UNE

Salle de presse

Handicap et inaptitude

Conjoncture socio économique Grand Est

Retraites 2023

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE & CESER ▾

EMPLOI & FORMATION

FONCTIONS PUBLIQUES ▾

HANDICAP ET INAPTITUDE ▾

PROTECTION SOCIALE & SOLIDARITÉS

SANTÉ & QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

TPE & SAISONNIERS

Vous êtes ici : [NOTRE ACTION](#) > [Santé & Qualité de vie au travail](#)

CANCER DU SEIN CFDT : UNE PREMIÈRE RECONNAISSANCE EN MALADIE PROFESSIONNELLE POUR LES SALARIÉES DU PRIVÉ DANS LE GRAND EST

Publié le 29/01/2024

Par Cfdt Grand Est



Après la reconnaissance en 2023 du cancer du sein qui touche une salariée des hôpitaux publics, l'équipe Cfdt vient d'obtenir la reconnaissance en maladie professionnelle d'une salariée d'un hôpital privé ; en l'occurrence une ancienne salariée de l'hôpital de la caisse des mines à Freyming-Merlebach.



DÉCOUVREZ LE SITE
des élus Cfdt



Un dossier examiné par le CRRMP

Pour les salariés relevant du régime général, la demande est soumise à un Comité Régional de Reconnaissance des Maladies Professionnelles composé de trois experts qui doivent dire s'il y a un lien direct et essentiel entre le cancer du sein et le travail de la personne. Ce qui est difficile à prouver.

Madame Bernadette W, aide-soignante à l'hôpital de Freyming, avait répertorié plus de 2100 postes de nuit et prouvé par les témoignages de ses collègues de travail et de ses responsables hiérarchiques de très nombreuses expositions aux rayonnements.

Un dossier préparé par toute l'équipe et les experts de la Cfdt

Le dossier de Madame Bernadette W a été porté par toute l'équipe Cfdt autour de deux experts :

- Monsieur le Docteur Lucien PRIVET,
- Monsieur Jean-Claude ZERBIB, expert en radio protection →

➔ Ce travail d'équipe a porté ses fruits avec cette première reconnaissance par le CRRMP de Strasbourg, en maladie hors tableau.

Pour la publication d'un tableau de maladie professionnelle

La CFDT va saisir l'ANSES* et a demandé à la Direction Générale du Travail de le faire également. Il s'agit aussi d'inscrire le cancer du sein à l'ordre du jour de la commission des maladies professionnelles.

APPEL À TOUTES LES PERSONNES ATTEINTES D'UN CANCER DU SEIN

L'équipe cancer du sein CFDT appelle toutes les personnes ayant contracté un cancer du sein et étant exposées ou ayant été exposées au travail de nuit et /ou des rayonnements ionisants et/ou de l'oxyde d'éthylène à nous contacter. Nous verrons ensemble si une demande de maladie professionnelle est envisageable.

CONTACT : mineurs-cfdt@wanadoo.fr - 03 87 04 71 75 de 8h30-11h30 et 14h00-15h00, les jours ouvrés.

* L'Anses est l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE
ISABELLE MERCIER, SECRÉTAIRE NATIONALE DE LA CFDT

N°05
16 FÉVRIER 2024

CANCER DU SEIN
Pour une reconnaissance de l'exposition à certains risques professionnels

La CFDT a demandé ce jour à l'Anses (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire) de conduire une étude sur les liens entre les cancers du sein et les expositions à certains risques professionnels. Cette saisine est une étape préalable à la création de tableaux de maladies professionnelles intégrant le cancer du sein comme pathologie. Ces tableaux doivent permettre une meilleure reconnaissance de ces atteintes du travail à la santé.

La volonté de la CFDT est de lutter contre l'invisibilité de l'exposition à certains risques professionnels chez les femmes comme le souligne le récent rapport du Sénat sur « Santé des femmes au travail, des maux invisibles ». Sur les plus de 61000 nouveaux cancers du sein diagnostiqués annuellement en France, plusieurs études montrent qu'une part de ces cancers pourrait être liée aux expositions professionnelles. Trois facteurs sont particulièrement identifiés : le travail de nuit, les rayons ionisants et les produits chimiques. Les travailleuses et travailleurs concernés sont notamment ceux des secteurs de la santé, de l'aérien et du nucléaire. Aujourd'hui, moins d'une dizaine de cancers du sein ont été reconnus en France par le système complémentaire des reconnaissances, notamment grâce à l'accompagnement de victimes par des militants de la CFDT.

En saisissant l'Anses, la CFDT revendique également une meilleure connaissance des facteurs professionnels pouvant provoquer un cancer du sein pour améliorer les dispositifs de prévention, et sensibiliser les employeurs, les travailleurs et les travailleuses à ce risque.

SERVICE DE PRESSE
TEL. 07 42 03 80 12
mineurs@cfdt.fr

SOPHIE FROHALET
Attachée de Presse

VALÉRIE PALET
Autodidacte

Parution dans le magazine *Multiple* d'avril - mai - juin 2024.



LE CANCER DU SEIN PEUT ÊTRE D'ORIGINE PROFESSIONNELLE

Reconnaissance du cancer du sein en maladie professionnelle

Les 17 et 18 avril 2024, la fédération réunissait des référents conditions de travail et des responsables juridiques pour une formation sur les facteurs de risques professionnels liés à l'apparition d'un cancer du sein : travail de nuit, exposition aux rayonnements ionisants ou à des produits toxiques. Cela permettra aux militants d'être partie prenante dans le montage des dossiers de reconnaissance en maladie professionnelle. La CFDT-Mineurs a obtenu celle-ci pour deux infirmières en mars 2023 et janvier 2024. La bataille se poursuit pour faire inscrire le cancer du sein dans le tableau des maladies professionnelles.

© Freepik et Flatiron

En février 2024, la CFDT revendique la création de tableaux de maladies professionnelles pour le cancer du sein. La Confédération saisit l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses), étape préalable et indispensable à la création de tableaux de maladies professionnelles intégrant le cancer du sein comme pathologie. Le résultat de cette saisine devrait intervenir en 2026.

OCTOBRE ROSE 2024 - NE PASSONS PLUS SOUS SILENCE LES RISQUES DU TRAVAIL DE NUIT

Publié le 01/10/2024



À l'occasion d'Octobre rose 2024, la CFDT santé-sociaux poursuit sa campagne de sensibilisation sur les risques de cancer du sein liés au travail de nuit. Elle met en place des permanences médico-légales sur l'ensemble du territoire.



SANTÉ
SOCIAUX
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

NE PASSONS PLUS SOUS SILENCE LES RISQUES DU TRAVAIL DE NUIT

À l'occasion d'Octobre rose 2024, la CFDT poursuit sa campagne de sensibilisation sur les risques de cancer du sein liés au travail de nuit.

La CFDT revendique l'**inscription du cancer du sein au tableau des maladies professionnelles** du Code de la Sécurité sociale.

Bon à savoir

L'exposition aux rayonnements ionisants et l'exposition à l'oxyde d'éthylène font également partie des facteurs de risque de survenue d'un cancer du sein.

Le 23 octobre, un événement CFDT à revoir

The screenshot shows a video player interface. On the left, a small video window shows Dr. Lucien PRIVET, a man with glasses, sitting at a desk with a laptop and a microphone. On the right, a presentation slide is displayed with the title "1 - PROPOS PRELIMINAIRES" and an anatomical illustration of a breast with green lymphatic vessels. The video player includes a progress bar at the bottom showing 1:36:30 and various control icons. On the right side of the video player, there are social media sharing icons and the Cfdt logo.

Le 23 octobre à 18 heures était en direct d'Algrange (Moselle - 57), une table ronde a été organisée sur le lien entre travail de nuit et cancer du sein. Nous vous invitons vivement à revoir ce LIVE pour profiter de la solide expérience de militant-es Cfdt sur ce sujet.

Lien direct sur l'événement : <https://facebook.com/cfdtsantesociaux/videos/895676409190625/>

La CFDT santé-sociaux active sur le sujet

La CFDT santé-sociaux encourage toutes les personnes touchées par un cancer du sein à la contacter afin d'étudier un possible lien avec leur activité professionnelle.

La CFDT santé-sociaux assure des permanences médico-légales avec son réseau de vingt-sept militant-es formé-es au traitement de ces dossiers et avec l'appui de l'association Ramazzini.

Sept régions ont des référent-es cancer du sein formé-es

- Bourgogne-Franche-Comté : syndicat-58@sante-sociaux.cfdt.fr
- Bretagne : syndicat-29@sante-sociaux.cfdt.fr ; syndicat-35@sante-sociaux.cfdt.fr ; syndicat-56@sante-sociaux.cfdt.fr
- Grand Est : syndicat-51@sante-sociaux.cfdt.fr ; syndicat-57@sante-sociaux.cfdt.fr ; syndicat-67@sante-sociaux.cfdt.fr ; syndicat-88@sante-sociaux.cfdt.fr ; syndicat-68@sante-sociaux.cfdt.fr
- Hauts-de-France : syndicat-80@sante-sociaux.cfdt.fr
- Normandie : syndicat-50@sante-sociaux.cfdt.fr ; syndicat-14@sante-sociaux.cfdt.fr ; syndicat-76rouen@sante-sociaux.cfdt.fr
- Centre-Val de Loire : syndicat-28@sante-sociaux.cfdt.fr
- Pays de la Loire : syndicat-44nantes@sante-sociaux.cfdt.fr

Pour les autres régions, contactez votre syndicat départemental : [cliquez ici](#)

Pour contacter la fédération Cfdt santé-sociaux : santesociaux@cfdt.fr

La CFDT, fer de lance de la reconnaissance du cancer du sein en maladie professionnelle

En France, **douze personnes** ont vu leur cancer du sein reconnu comme une maladie professionnelle, dont **sept travaillent dans le secteur sanitaire**.

La CFDT santé-sociaux salue l'engagement historique et précurseur des équipes du Grand Est sur ce dossier.

Leur expertise en accidents du travail et maladies professionnelles a notamment permis d'obtenir la reconnaissance du cancer du sein en maladie professionnelle de deux femmes, en février 2023 et en janvier 2024.

Brochure Cfdt

Merci à l'équipe nationale d'animation de l'enquête action sur le cancer du sein pour cet outil très complet !



Pour la télécharger : [brochure cancer du sein](#) Télécharger le [Tract Octobre Rose 2024](#)

Webinaire pour le réseau Cfdt

Pour nos militant-es

BON À SAVOIR

Réservé-es aux adhérent-es :
Toutes les infos : [Visio d'information](#)

TÉLÉCHARGEMENT DE FICHIERS

- > [Tract - Octobre Rose 2024](#)
- > [brochure cancer du sein Cfdt](#)

VIE AU TRAVAIL

Cancer du sein : un combat exemplaire de la CFDT-Grand Est

ABONNÉ

Retrouvez le dossier complet

[Ce que vivent les femmes](#)

Partagez cet article



Imprimer

Du fait de leurs horaires décalés et de leurs conditions de travail, certaines salariées sont davantage exposées au risque de développer un cancer du sein. Une réalité méconnue qui a conduit des militants à s'engager sur cette question spécifique, en informant le plus grand nombre et en aidant les victimes à obtenir réparation.

Par [Anne-Sophie Balle](#) — Publié le 02/02/2024 à 15h20



© Jérôme Chatin/Expansion REA

Alertés par un nombre anormalement élevé de cancers du sein parmi le personnel soignant féminin soumis au travail de nuit et aux rayonnements ionisants, des [militants de Moselle](#) ont décidé de diffuser, dès 2018, une plaquette d'information dans les établissements de leur périmètre. « *Le but n'était pas de produire une nouvelle étude. La littérature est unanime: le cancer du sein peut être d'origine professionnelle* », résume Lucien Privet, médecin référent de la CFDT, expert en pathologies →

⇒ Lucien Privet, médecin référent de la CFDT, expert en pathologies d'origine professionnelle. Pour cette figure devenue la caution scientifique du groupe CFDT, « *il s'agissait d'informer le plus grand nombre de salariées et d'accompagner celles qui souhaitaient faire reconnaître l'origine professionnelle de leur cancer* ».

Réunions publiques d'information

Un travail syndical exemplaire qui a pris une nouvelle ampleur lorsque, début 2023, la Sécurité sociale a reconnu un premier cas de cancer du sein comme maladie professionnelle suite à l'action de la CFDT. « *Le cas de Martine pourrait faire jurisprudence*, explique Brigitte Clément, secrétaire régionale, *que ce soient pour les infirmières ou les autres corps de métier comme les personnels navigants.* »

Avec des médecins et des experts, elle multiplie les réunions publiques d'information dans les centres sociaux et hospitaliers de la région. Trois ont déjà eu lieu depuis mai 2023, réunissant chaque fois une cinquantaine de participantes, et d'autres devraient suivre dans les prochains mois, l'idée étant cette fois de cibler les gros CHU, de Nancy ou Metz. « *D'autres sections régionales CFDT nous signalent aussi des cas similaires, comme à Rennes ; on nous demande d'intervenir au cours de journées de sensibilisation* », poursuit l'infatigable militante.

À terme, la CFDT espère une actualisation du tableau des maladies professionnelles incluant le cancer du sein. Une porte pourrait s'ouvrir sur ce point au ministère de la Santé. « *Notre action, ce n'est pas la reconnaissance pour la reconnaissance. Mais des salariées mieux informées pourraient limiter leur exposition aux risques ou tout simplement bénéficier d'un meilleur dépistage* », conclut Brigitte Clément.

Le combat est loin d'être gagné. Une dizaine de dossiers sont suivis par ce « réseau » CFDT. Le Centre international de recherche sur le cancer, lui, estime à 1,3 % le nombre de cancers du sein en lien avec des risques professionnels... ●

À PROPOS DE L'AUTEUR

Anne-Sophie Balle,
Rédactrice en chef adjointe
de Syndicalisme Hebdo

ACTION

CANCERS PROFESSIONNELS NE PASSONS PLUS SOUS SILENCE LES RISQUES DU TRAVAIL DE NUIT

➔ À L'OCCASION D'OCTOBRE ROSE, LA CFDT SANTÉ-SOCIAUX A POURSUIVI SA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR LES RISQUES DE CANCER DU SEIN LIÉS AU TRAVAIL DE NUIT. ELLE MET EN PLACE DES PERMANENCES MÉDICO-LÉGALES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE ET FORME DES MILITANTS AU MONTAGE DE DOSSIERS.



Brochure
CFDT
à retrouver
sur [sante-
sociaux.cfdt.fr](http://sante-sociaux.cfdt.fr) :
« Octobre rose
2024 - Ne
passons plus
sous silence
les risques
du travail
de nuit. »

Ne pas donner de faux espoirs

Élodie et Virginie travaillent en binôme et ont réalisé leurs deux premiers entretiens en septembre 2024 auprès de professionnelles de santé atteintes d'un cancer du sein. Comment les ont-elles vécues ? « On était stressées et excitées, un mélange de sentiments avec la peur de mal faire, parce qu'on est avec des personnes qui sont déjà en parcours de soins. On sait qu'il faut faire très attention, car on ne sait pas à quel moment de leur maladie elles en sont. La première dame qu'on a accueillie, c'était la veille d'une intervention, elle nous a dit que ça lui faisait du bien d'entreprendre cette démarche. »

« Il est nécessaire d'écartier
les risques personnels
pour pouvoir établir "le lien
direct et essentiel" entre l'activité
professionnelle et la survenue
de la maladie. »

« C'est très chargé en émotion, parce qu'on rentre dans l'intimité des adhérentes. On a beau être soignantes, ce n'est quand même pas rien. » Accueillir des personnes atteintes d'un cancer du sein pour évaluer une possible reconnaissance en maladie professionnelle ne va pas de soi. C'est ce dont témoignent Virginie Rannou, aide-soignante au centre hospitalier de Lanmeur, et Élodie Bossier, infirmière à l'établissement public de santé mentale du Finistère Sud. Comme dix-huit autres militants, elles ont été formées pendant trois jours, à l'initiative de la fédération CFDT santé-sociaux, à l'accompagnement de personnes atteintes d'un cancer du sein qui pourrait être d'origine professionnelle. La maladie touche principalement des femmes, mais elle peut aussi concerner les hommes.

Obtenir cette reconnaissance en maladie professionnelle « hors tableau » du Code de la Sécurité sociale est une démarche longue et coûteuse. L'enjeu, pour le réseau de militants, est de faire la part entre les risques professionnels et extra-professionnels. Les risques professionnels sont l'exposition au travail de nuit, les rayonnements ionisants utilisés en imagerie médicale et l'oxyde d'éthylène utilisé pour stériliser du matériel chirurgical. Les risques considérés comme extra-professionnels sont par exemple le caractère héréditaire de la maladie, la consommation d'alcool, de tabac.

Ensemble, elles veillent à expliquer d'entrée de jeu qu'il est nécessaire d'écartier les risques personnels pour pouvoir établir « le lien direct et essentiel » entre l'activité professionnelle et la survenue de la maladie : « Il ne faut pas donner de faux espoirs, vu ce que ces personnes traversent. Ne pas leur faire perdre de temps si le dossier n'a aucune chance d'aboutir. » En revanche, même si la constitution du dossier n'est pas poursuivie, elles conservent les éléments fournis. Ils pourront être utiles « le jour où le cancer du sein sera inscrit dans le tableau des maladies professionnelles... parce qu'on est très optimistes ! Alors, on pourra peut-être revenir vers ces personnes. »

Les deux dossiers ont été envoyés à la fédération pour étudier

ACTION



Le 23 octobre à Algrange, (Moselle) une table ronde sur le lien entre travail de nuit et cancer du sein était organisée par la CFDT. De gauche à droite : Sandrine Greiner, responsable communication de la CFDT santé-sociaux de Moselle, Jacques Darmont, médecin du travail, Lucien Privet, médecin référent pour la CFDT.



Brigitte Clément et Josiane Clavelin, référentes CFDT.

leur faisabilité. En l'occurrence, ils ont reçu un avis favorable et les référentes vont maintenant s'atteler à fournir des documents complémentaires : « On ne s'est pas trop trompées, on a bien pris la mesure, il n'y avait peu ou pas de risques personnels. En sortant, on était ravies de nos deux entretiens, avec l'impression de faire quelque chose de vraiment bien. Quand on a eu la réponse de la commission comme quoi on poursuivait l'instruction des dossiers, on a eu un sentiment d'utilité, on était contentes pour les femmes qu'on avait reçues. Le plus dur reste à faire encore, mais on a totalement confiance en le réseau, on sait qu'on peut s'appuyer dessus. »

Fiche réflexe en direction des militants

Guidées par un esprit de responsabilité, les référentes ont sensibilisé en amont les sections syndicales du département à cette démarche. Cela a permis d'effectuer un travail d'adressage des adhérents, avec un premier filtrage au niveau des sections. Pour parfaire la diffusion de l'information, une fiche réflexe a été créée en direction des militants.

Virginie et Élodie comptent sur un effet boule de neige, tout comme les adhérentes CFDT concernées : « Elles viennent aussi pour les autres, pour que ça se sache. Douze cas ont été reconnus. S'il y en a quinze, seize... Plus ça se saura, plus il y aura de la prévention qui sera mise en face. Elles pensent aux collègues, aux jeunes qui font les nuits et ressentent moins de fatigue, mais finalement il y a autant, voire plus, de risques [de développer un cancer du sein] que si on les effectue plus tardivement. »

Parallèlement, elles œuvrent pour inscrire dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) de leurs établissements les risques liés au travail de nuit, avec une approche genrée : « Il faudra peut-être faire en sorte de ne pas encourager les jeunes à faire des heures de nuit plus de cinq ans, par exemple. »

C'est chose faite à la clinique Saint-Hilaire de Rouen, où la section CFDT a obtenu l'inscription dans le DUERP du travail de nuit comme facteur de risque. La direction, sensibilisée par la CFDT, y prend ses responsabilités : elle a formé les salariées de nuit à mieux dormir, faire des microsiestes et mieux se nourrir,

« Il ne faut pas seulement gagner au tirage, mais aussi au grattage », alerte Lucien Privet.

La reconnaissance en maladie professionnelle est une chose, la détermination du taux d'incapacité permanente partielle (IPP) en est une autre. En effet, **la rente annuelle IPP, perçue à vie, se calcule en fonction du taux d'IPP.** « Une personne a obtenu un taux d'IPP de 67 %, tandis qu'une autre a eu 8 %... vous vous rendez compte, 8 % ! Ça veut dire "je vous file quelques milliers d'euros et dégagez !" », tonne-t-il. Le taux prévisible est généralement de l'ordre de 25 %. Dans le cadre d'un tableau de maladie professionnelle, la CFDT vise un barème d'invalidité de 67 %. On l'aura compris, « toucher au travail de nuit, c'est toucher à l'économie ».

> Vidéo à retrouver sur sante-sociaux.cfdt.fr.

« Plus il y aura de dossiers, plus nos chances d'obtenir un tableau de maladie professionnelle seront grandes. »

afin de contrer les effets du dérèglement de l'horloge biologique. La prochaine étape est de faire en sorte que toutes les femmes qui travaillent à la clinique bénéficient d'une mammographie réalisée sur place¹.

Mieux communiquer sur les risques de cancer du sein liés au travail de nuit auprès des soignants et auprès des employeurs, c'est un projet que la CFDT santé-sociaux portera, au-delà d'Octobre rose, tous les mois de l'année. ■

1. Claire Nillus, « Nous avons travaillé des dizaines d'années sans connaître les risques », *Syndicalisme Hebdo*, 22 octobre 2024.





ACTION

Pour un répertoire géographique des cancers

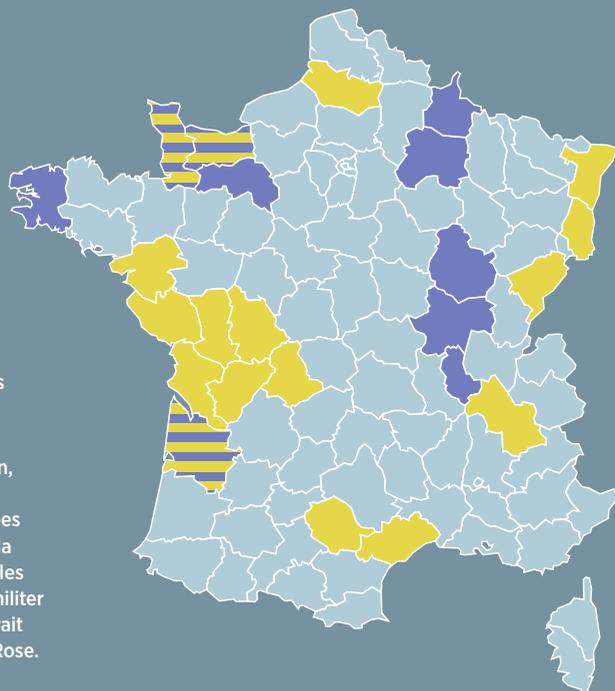
La CFDT a saisi l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail pour qu'**une expertise soit menée sur les expositions professionnelles liées au cancer du sein**. L'objectif est d'obtenir la création d'un tableau de maladie professionnelle spécifique.

La CFDT santé-sociaux a intégré le réseau confédéral cancer du sein et expositions professionnelles pour bénéficier d'un soutien technique et stratégique. Elle a également conclu un partenariat avec l'association Ramazzini pour mettre en place des permanences médico-légales sur l'ensemble du territoire.

« Plus il y aura de dossiers, plus nos chances d'obtenir un tableau de maladie professionnelle seront grandes, affirme Rozenn Guéguen, secrétaire nationale. **La France est un des seuls pays en Europe à ne pas avoir de répertoire géographique des cancers.** Les données nationales ne sont faites que par extrapolation. Et lorsque l'on voit la carte des territoires répertoriés, il manque les grandes métropoles, les bassins industriels, les sites Seveso... La CFDT santé-sociaux devra militer auprès des pouvoirs publics pour obtenir ce répertoire qui permettrait de mieux prévenir les cancers, comme le fait l'association Jeune & Rose. La France est le premier pays au monde en termes de prévalence du cancer du sein, avec 67 000 cas par an et 1500 décès par an. Les causes environnementales et professionnelles se combinent. »

En effet, **« les preuves scientifiques s'accroissent en faveur de liens entre l'exposition à des polluants présents dans l'environnement et la survenue de cancers.** Sont incriminés ou suspectés dans le développement et l'agressivité des cancers du sein, les pesticides, la pollution de l'air ou encore des composants du plastique². » La CFDT santé-sociaux partage cette analyse.

2. « Face à la progression constante des cancers du sein, nous appelons à donner plus de moyens à la recherche afin de mieux cibler les facteurs de risque », tribune de 1000 femmes touchées par un cancer du sein avant 50 ans parue dans *Le Monde*, 19 octobre 2024.



GUYANE MARTINIQUE GUADELOUPE MAYOTTE LA RÉUNION



La France compte ses cancers pour 22 % de la population, dans 22 départements seulement. Les sites industriels sont peu couverts.

■ Registres généraux
■ Registres spécialisés pour certains types de cancers

Sources : Francim, ministère de la Transition écologique et solidaire.

TÉMOIGNAGE

« Il faut faire de la prévention en milieu hospitalier »

POUR SENSIBILISER NOS LECTRICES ET LECTEURS AUX RISQUES DU TRAVAIL DE NUIT, UNE ADHÉRENTE EN QUÊTE DE RECONNAISSANCE DE SON CANCER DU SEIN EN MALADIE PROFESSIONNELLE A ACCEPTÉ DE NOUS LIVRER SON TÉMOIGNAGE.

Je travaille dans le milieu de la santé. Je me rends compte qu'ils ne font même pas attention à leur personnel. Je sais qu'on est devenu une entreprise, mais quand même, on est là pour faire du bien... Il n'y a aucune humanité. C'est le bilan très amer que dresse Muriel (le prénom a été modifié pour préserver son anonymat) de l'accompagnement dont a fait preuve son employeur public hospitalier. Un accompagnement jalonné de blessures et de vexations pour la reconnaissance de son cancer du sein en maladie

professionnelle. Pour ce qui est d'un réel soutien, elle l'a bel et bien trouvé, mais du côté de la CFDT. Elle a 50 ans, elle est infirmière, elle a fait plus de deux-mille nuits et elle sait que son témoignage sera utile : « Il faut que les autres dames qui sont dans mon cas soient au courant qu'on peut se battre. » Son cancer du sein a été diagnostiqué il y a trois ans. Auparavant, la survenue d'un cancer du sein chez une cousine jeune avait donné lieu à des tests génétiques dans toute la famille. Muriel n'est pas porteuse de la mutation

ACTION



Extrait d'un message de Muriel, transmis à Clotilde.

Message de Clotilde.

« On est dans le milieu pour soigner les personnes et on ne soigne pas son personnel et ça, ça me blesse énormément. Ça aurait pu être évité. »

héréditaire recherchée. Par la suite, ce point est décisif pour tenter d'établir un lien direct avec le risque professionnel que constitue le travail de nuit. Sa gynécologue lui prescrit tout de même une mammographie tous les ans. L'année suivante, l'examen montre une tumeur de deux centimètres dans le sein et un ganglion sentinelle atteint. « Je n'ai rien senti, rien vu venir. C'est, mine de rien, grâce à la prévention que j'ai eu le parcours qui a suivi. »

Cette femme, c'est moi !

En mars 2023, le visionnage d'un reportage sur une ancienne infirmière de Moselle ayant obtenu la reconnaissance de son cancer du sein en maladie professionnelle l'amène à faire des recherches sur internet. « J'ai vu qu'elle avait été épaulée par la CFDT des mineurs. Là, je lis tout ce que je trouve et je me dis, eh bien... cette femme, c'est moi ! » Muriel contacte la CFDT des mineurs du Grand Est qui l'oriente vers la CFDT de sa région. En mai, elle y rencontre Clotilde Chantrenne, référente formée à la prise en charge de ces dossiers. Ensemble, elles se dépêchent de monter le dossier. « Il ne restait plus qu'un mois. Je ne savais pas qu'on avait deux ans à partir du jour où on est en arrêt maladie pour faire une demande de reconnaissance en maladie professionnelle. »

« Il faut que les autres dames qui sont dans mon cas soient au courant qu'on peut se battre. »

Elle est confrontée à la résistance de son médecin traitant. Il fera la déclaration de maladie professionnelle grâce à la documentation fournie par la CFDT, mais sans trop y croire. « Il n'y croit toujours pas ». Une blessure supplémentaire. Lors d'un comité médical, un médecin a dit à un représentant de la CFDT que la maladie provenait « peut-être juste de son déodorant ». Blessure, encore. Le centre hospitalier demande une expertise dans un autre département. Un oncologue diagnostique un lien probable. Muriel tombe de sa chaise quand le dossier est refusé, alors que le cas médiatisé dans lequel elle s'est projetée, dont le profil est tellement

similaire au sien, a été administrativement reconnu. « Chaque direction d'hôpital décide, ce n'est pas quelque chose de national. » Son recours gracieux reste sans réponse : « Je n'ai jamais été reçue par ma direction. » Re-blessure. Le dossier continue avec le dépôt d'une requête au tribunal administratif épaulée par des avocats familiers du réseau de la CFDT.

Laissée sur un poste avec port de charges

Pour ce qui est du parcours de soin, Muriel a eu « la totale » : zonectomie, six mois de chimiothérapie, trente-cinq séances de radiothérapie, hormonothérapies. Quinze mois d'arrêt de travail. « Maintenant, je vais bien. Je suis juste très fatiguée. Le médicament donne mal aux articulations. » Au départ, elle reprend son travail de nuit en mi-temps thérapeutique, mais elle développe une inflammation des tendons du coude du côté du sein atteint, ce qui la conduit à demander un poste adapté. Des postes lui sont proposés par le médecin du travail et le cadre des ressources humaines, mais avec port de charge. Un autre requiert un diplôme supplémentaire. Elle reçoit un courrier maintenant son affectation de nuit dans le même service. Énième blessure. Décidément, on ne les compte plus. Muriel change de médecin du travail, le cadre RH est remplacé, elle obtient enfin un poste adapté.

« J'avais mal, je ne me suis pas pour autant mise en arrêt, car on tombe dans la dépression. Être tout seul avec la douleur, ça ne sert à rien. » Elle sera tout de même

arrêtée un mois à la suite d'injections dans le tendon de son coude désormais fissuré, pour tenter de le réparer. Cette pathologie-là a été reconnue en maladie professionnelle. « Ils n'auraient jamais dû me laisser sur un poste avec port de charge. Comme ils ont tardé, j'ai toujours mal. Ils n'ont pas été aidants. » S'il y a un message à faire passer, c'est la nécessité de faire de la prévention en milieu hospitalier. « La nuit me convenait très bien au départ. Ça permet d'avoir une vie de maman à côté... Je trouve que le personnel de nuit devrait être vu beaucoup plus souvent et que l'hôpital devrait proposer des mammographies. »

Bureaucratie maltraitante

Ne pas se sentir crue, c'est une blessure qui cicatrise mal. « On est dans le milieu pour soigner les personnes et on ne soigne pas son personnel et ça, ça me blesse énormément. Ça aurait pu être évité. Ils avaient les moyens pour. J'ai l'impression que ma parole n'a pas de valeur. »

Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais moi je dis que sa direction mérite un zéro pointé, un bonnet d'âne et le prix Nobel de la bureaucratie maltraitante, tandis que sa parole à elle est précieuse et contribuera à faire avancer les choses. Pour Muriel, la prochaine étape vers la réparation se trouve peut-être dans son projet de rejoindre le réseau de militants CFDT formés au montage de ces dossiers. Une façon courageuse de relever la tête tout en prolongeant différemment son activité de soignante.

● Rachel Guilbault

Cfdt:
SANTÉ SOCIAUX
29

LE CANCER DU SEIN PEUT ÊTRE D'ORIGINE PROFESSIONNELLE

SUIS-JE CONCERNÉ.E ?
3 FACTEURS DE RISQUES RECONNUS

- >Le travail de nuit
- >Les rayonnements ionisants (imagerie médicale)
- >L'oxyde d'éthylène (stérilisation du matériel médicochirurgical).

QU'EST CE QUI AUGMENTE LES RISQUES ?

Toutes les nuits ne se valent pas, plus l'agent est jeune, plus le risque augmente, les nuits faites avant une grossesse majorent aussi ce risque. Plus la vie génitale entre la 1ère date d'apparition des règles et la ménopause est longue, plus il y a de risque de développer un cancer

COMMENT PRÉVENIR CE RISQUE ?

Au-delà de 5 ans de travail de nuit, prenez soins de vous :

- Suivi gynécologique
- Mammographie

CONTACT

La Cfdt a déjà contribué à faire reconnaître le cancer du sein comme Maladie Professionnelle pour plusieurs adhérents. **Si vous êtes adhérent et pensez être concerné, la Cfdt peut vous accompagner !**

RAPPROCHEZ-VOUS DE VOS ÉLU.E.S.

À la suite de la formation, Virginie et Élodie, deux référentes cancer du sein du syndicat Cfdt santé-sociaux du Finistère, ont élaboré ce tract.

En avril 2024, un réseau de 20 militant-es a été formé, avec deux représentant-es par syndicat. **Aujourd'hui, ce réseau s'est étendu à 27 militant-es santé-sociaux**, en lien étroit avec la région Grand Est, pour assurer un accompagnement des victimes dans leurs démarches de reconnaissance de ces maladies hors tableau. Il s'agit alors d'évaluer la prépondérance des facteurs de risque professionnels par rapport aux facteurs extra-professionnels, pour que la décision d'instruire une demande de reconnaissance en maladie professionnelle soit prise.

Certaines conditions de travail dans le secteur de la santé peuvent exposer à des risques spécifiques qu'il est important de connaître pour mieux se protéger.

C'est le cas du **travail de nuit**, notamment lorsqu'il est effectué **dans les années qui précèdent une première grossesse**: des études montrent qu'il peut alors augmenter le risque de cancer du sein. Ce sujet mérite d'être abordé, notamment auprès des jeunes professionnelles, souvent amenées à travailler de nuit dès l'obtention de leur diplôme.

L'exposition aux **rayonnements ionisants** est un autre facteur à ne pas négliger: les recherches montrent que **les femmes y sont plus sensibles, particulièrement entre 20 et 29 ans** — une période qui correspond souvent au début de la vie professionnelle dans les métiers du soin.

Mieux comprendre ces enjeux permet d'agir en prévention, sans dramatiser mais sans minimiser non plus. Informer, c'est déjà protéger.

2025/ La fédération CFDT santé-sociaux forme et accompagne toutes les personnes ayant eu un cancer du sein et qui se posent la question de l'exposition professionnelle.

C'est pourquoi elle a organisé, les 24 et 31 janvier 2025, deux visioconférences de sensibilisation, pour l'ensemble des syndicats départementaux.

Plus de 70 personnes étaient présentes pour prendre connaissance de la procédure d'instruction des dossiers. **Ce sont 17 dossiers qui sont en cours d'accompagnement par la fédération santé-sociaux pour faire reconnaître le cancer du sein de ces soignantes.** Un parcours du combattant pour prouver le lien direct et essentiel, en l'absence de tableau de maladie professionnelle.

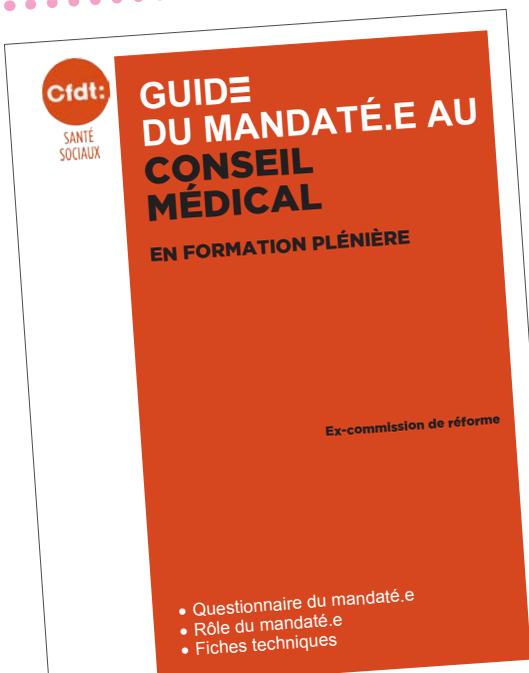
Un parcours du combattant pour prouver le lien direct et essentiel, en l'absence de tableau de maladie professionnelle.



Le 28 avril, pour la **Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail**, la Confédération organisait une rencontre, en live, avec des militant-es. Une occasion de démontrer qu'il est possible de faire évoluer les organisations du travail et d'améliorer les conditions de travail pour agir sur le maintien en emploi en bonne santé.

Sonia Testud, secrétaire fédérale CFDT santé-sociaux a pu aborder les différentes actions menées sur l'ensemble du territoire, pour faire reconnaître le cancer du sein en maladie professionnelle.

[Direct 28.04 - Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail | CFDT](#)



Un Guide a été réalisé par la Fédération pour la reconnaissance des maladies professionnelles dans le secteur public. Dans le cas du cancer du sein, il s'agit d'une maladie hors tableau.

Il s'agit de **prouver le lien direct et essentiel entre la maladie et le travail**, ainsi qu'une incapacité prévisible de 25 %.

Dans ce Guide, figurent toutes les pratiques syndicales pour obtenir la reconnaissance du cancer du sein en maladie professionnelle, en attendant la création d'un, voire plusieurs tableaux.

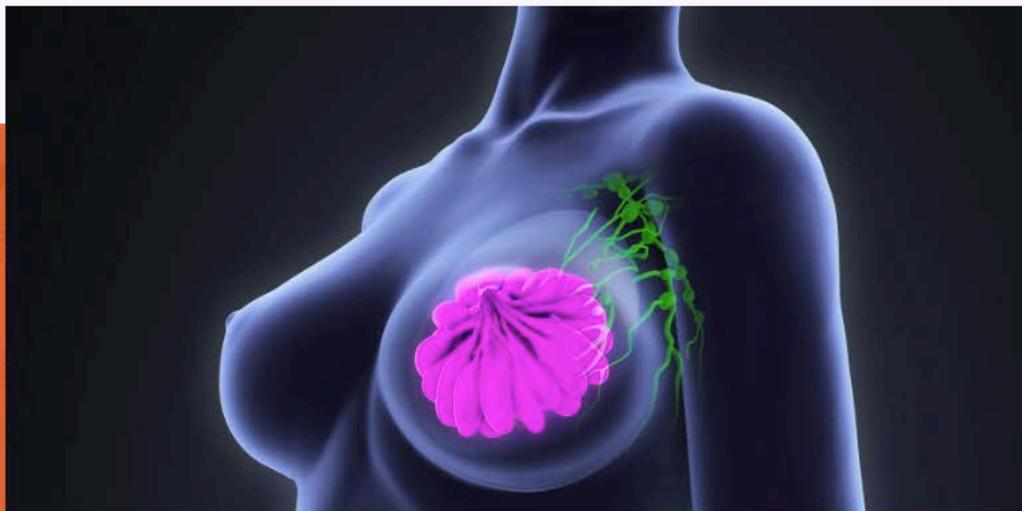
[Accueil](#) > [Qualité de vie au travail](#) >

Reconnaissance du cancer du sein en maladie professionnelle ? C'est possible

Publié le 17 avr. 2025

Nos réussites

Vous êtes atteinte d'un cancer du sein et vous pensez qu'il peut être lié à votre environnement professionnel ? Une personne référente de la Fédération peut vous accompagner. La CFDT a déjà fait reconnaître le cancer du sein en maladie professionnelle pour plusieurs adhérentes.

Partager : [in](#) [f](#) [@](#) [🦋](#) [📌](#)

La France est le pays au monde où les femmes sont le plus touchées par le cancer du sein. Entre 1990 et 2023, selon l'Institut national du cancer, on passe de 29 934 à 61 124 cas de cancers du sein, première cause de décès chez les femmes.

Le cancer du sein touche les femmes de plus en plus jeunes

Les femmes jeunes sont de plus en plus touchées par ce fléau. Dans une tribune publiée sur le site Terrestres en juin 2024, Fanny Arnaud, ingénieure au CNRS et ex-malade du cancer du sein, explique que « les femmes de moins de 50 ans ne sont pas ciblées par le dépistage organisé, alors que, selon elle, cette tranche d'âge concernée par la maladie a « également augmenté en trente ans ». Selon l'ingénieure, des « preuves scientifiques s'accumulent en faveur de liens entre l'exposition à des polluants présents dans l'environnement et la survenue des cancers ».

Dans ce contexte alarmant, La CFDT se bat, quant à elle, depuis de nombreuses années pour faire reconnaître le cancer du sein en maladie professionnelle. La Fédération pointe les facteurs de risque, particulièrement pour les travailleuses de la santé : travail de nuit ; rayonnements ionisants (imagerie médicale) ; produits chimiques (oxyde d'éthylène — stérilisation du matériel médico-chirurgical —, perturbateurs endocriniens, produits cytotoxiques)...

À terme, elle souhaite la création d'un tableau de maladie professionnelle reconnaissant le cancer du sein.

Des militant-es CFDT sont formées et se mobilisent pour accompagner les femmes ayant contracté un cancer du sein, qui pourrait être lié à des facteurs environnementaux dans le cadre de leur travail. →

⇒ **Tracts mode d'emploi**

Deux tracts relatifs au cancer du sein se trouvent à votre disposition, en téléchargement ci-dessous. L'un est général tandis que le second vous permet d'indiquer numériquement les infos de votre section syndicale — adresse où l'on peut vous trouver, téléphone, adresse mail —, en bas à droite dans l'encadré en pointillés gris du tract nommé "Tract-Cancer du sein-Numerique.pdf".



**SANTÉ
SOCIAUX**
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

AVRIL 2025

SUIS-JE CONCERNÉE? LE CANCER DU SEIN PEUT ÊTRE D'ORIGINE PROFESSIONNELLE

Vous êtes atteinte d'un cancer du sein? Cette pathologie est peut-être liée à votre environnement professionnel. Une personne référente de la CFDT peut vous accompagner dans vos démarches. La CFDT a déjà fait reconnaître le cancer du sein en maladie professionnelle pour plusieurs adhérent.es.

**Ensemble,
faisons reconnaître
les risques et agissons
pour la santé
des salariées!**



**RAPPROCHEZ-VOUS
DE VOS ÉLU-ES**

**SUIS-JE CONCERNÉE
PAR CES FACTEURS DE RISQUE
PROFESSIONNELS ?**

- **travail de nuit;**
- **rayonnements ionisants** (imagerie médicale);
- **produits chimiques**: oxyde d'éthylène (stérilisation du matériel médicochirurgical), perturbateurs endocriniens, produits cytotoxiques...

PROTÉGEZ-VOUS!

- **Prévention renforcée**
- **Dépistage régulier**: autopalpation, suivi gynécologique, mammographie.

**AVEC LA CFDT,
VOUS AGISSEZ POUR:**

- la reconnaissance de votre cancer du sein en maladie professionnelle;
- la création d'un tableau de maladie professionnelle reconnaissant le cancer du sein.

↓ POUR ALLER PLUS LOIN



61 214 femmes*

ont été diagnostiquées avec un cancer du sein, en France en 2023. Les risques liés au travail sont **sous-estimés**, et les professionnelles de santé sont **surexposées**.

* Source: Institut national du cancer - Panorama des cancers en France - 2024

Contact: federation@sante-sociaux.cfdt.fr

Site tout public: Cfdt-sante-sociaux.fr



VOUS ÊTES ATTEINTE D'UN CANCER DU SEIN ET PENSEZ QU'IL PEUT ÊTRE D'ORIGINE PROFESSIONNELLE ? LA CFDT VOUS ACCOMPAGNE!

Rejoignez-nous: www.cfdt.fr/adhesion



**SANTÉ
SOCIAUX**



Cfdt-sante-sociaux.fr

Les risques de cancer du sein dans le secteur de la santé

23 AVRIL 2025
EPSU, Bruxelles

1

Présentation de la campagne en France

ACTION CFDT CANCER DU SEIN ET EXPOSITIONS PROFESSIONNELLES

Sonia TESTUD secrétaire fédérale CFDT Santé Sociaux
Monique RABUSSIER Porte parole groupe CFDT cancer du sein

2

Le cancer du sein en France

LE TRAVAIL PEUT RENDRE MALADE :
De nombreuses femmes atteintes sont en activité professionnelle.

SOUS-RECONNAISSANCE DES CAUSES PROFESSIONNELLES :
Seulement 2% des cas sont attribués à une exposition professionnelle

ENJEU SYNDICAL EN FRANCE :
Le secteur de la santé est le plus exposé aux risques professionnels du cancer du sein

BRISER LE TABOU :
Le lien avec le travail doit être fait

Il est établi que le secteur de la santé est le secteur où les travailleuses sont les plus exposées aux risques professionnels du cancer du sein

4

LES FACTEURS DE RISQUE PROFESSIONNELS

- Les rayonnements ionisants et cosmiques (cancérogène avéré)
- Certains produits chimiques (cancérogène probable)
- Le travail de nuit (cancérogène probable)

La reconnaissance comme maladie professionnelle une priorité du programme de travail de la FSESP

6

QUELQUES CHIFFRES SUR LE CANCER DU SEIN

LE CANCER DU SEIN EN FRANCE

En Belgique, c'est 10 000 nouveaux cas par an et 2280 décès par an.

Le cancer du sein est le cancer le plus fréquent chez la femme. En 2023, selon l'INCa, il y aurait eu 61 214 cas de cancer du sein.

PREMIER CANCER CHEZ LA FEMME : 1 femme sur 8 concernée
Près de 12 000 décès par an enregistrés.

LES JEUNES FEMMES SONT DE PLUS EN PLUS CONCERNÉES
Environ 10 % des cas concernent les femmes de moins de 35 ans. Près de 20 % avant 50 ans.

On estime que 2% sont attribuables à une exposition professionnelle.

3

LES FACTEURS DE RISQUES EXTRA PROFESSIONNELS

Le cancer du sein est multifactoriel:

Les facteurs liés à l'histoire gynécologique et médicale:

Les facteurs de risque liés au mode de vie: obésité, tabagisme, alcool, sédentarité, ...

Mais on ne parle que rarement des facteurs de risques professionnels ...

5

LES RAYONNEMENTS IONISANTS

DES CERTITUDES

Un facteur de risque avéré est constitué par les rayonnements ionisants (rayons X, rayons gamma, rayonnements cosmiques subis lors de voyages en avions). Sont donc alors concernés le personnel du secteur de la santé, les hôtesses de l'air, les travailleuses du nucléaire.

Sont donc concernés le personnel soignant et les professionnelles de l'imagerie médicale.

7

LES PRODUITS CHIMIQUES

Le risque lié aux produits chimiques fait l'objet de nombreuses hypothèses, notamment l'exposition aux perturbateurs endocriniens, mais peu de produits sont retenus comme cancérogènes pour le cancer du sein. On peut citer l'oxyde d'éthylène, utilisé dans la stérilisation du matériel médico-chirurgical et les polychlorobiphényles, famille de produits chimiques connus sous son sigle PCB.

Perturbateurs endocriniens
Oxyde d'éthylène

Support utilisé pour la stérilisation de matériel médico-chirurgical



8

ACTIONS ET ACCOMPAGNEMENT LES RECONNAISSANCES EN MALADIE PRO

Avec la CFDT, Martine, une infirmière de Sarraglemines a été reconnue, en mars 2023, en maladie professionnelle pour son cancer du sein en lien avec une exposition au travail de nuit et aux rayonnements ionisants.

Cette réussite est abondamment reprise par les médias locaux et nationaux.

La médiation de ce cas, nous a fait connaître plusieurs autres dossiers : par exemple une infirmière pour travail de nuit et aux expositions à des produits cancérogènes, une conductrice exposée à de l'oxyde d'éthylène, travail de nuit et perturbateurs endocriniens, ...

Santé au travail
Le cancer du sein d'une ancienne infirmière reconnu comme maladie professionnelle

Émission spéciale d'Alain Houpert de Marseille et d'Alain Houpert de Marseille, avec l'expertise de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'environnement et du travail (ANSES) et de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'environnement et du travail (ANSES).



14

LE TRAVAIL DE NUIT

Données INSEE 2018

Dev à l'heure son temps dans le lit après 8h30, les femmes qui travaillent de nuit ont une durée de sommeil plus courte que les hommes qui travaillent de jour.

Le travail de nuit perturbe le rythme biologique.

9

OBTENIR UN OU PLUSIEURS TABLEUX

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour une reconnaissance de l'exposition à certains risques professionnels

La CFDT a saisi en février 2024 l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'environnement et du travail



15

LES FACTEURS PROFESSIONNELS

Les mécanismes de survenue du cancer ne sont pas clairement élucidés

- Sont incriminés :
 - Exposition à la lumière diminue la production de la mélatonine, surtout sécrétée la nuit et ayant un effet anti-cancérogène,
 - la perturbation des gènes impliqués dans la prolifération cellulaire,
 - les troubles du sommeil pouvant affaiblir le système immunitaire.



10

ACTION FEDERATION SANTE SOCIAUX INTENSIFIER LES DEMARCHES DE RECONNAISSANCE EN MP

NE PASSONS PLUS SOUS SILENCE LES RISQUES DU TRAVAIL DE NUIT

SEIGNE-LE CONCERNÉES ? LE CANCER DU SEIN PEUT ÊTRE D'ORIGINE PROFESSIONNELLE

16

LA PREVENTION

Rayonnements ionisants et oxyde d'éthylène : protection classique des risques maîtrisée à la source. Et, si ce n'est pas possible, équipements de protection individuels.

- Pour le travail de nuit on peut préconiser un certain nombre de mesures :
 - Reflexion sur les rythmes et horaires de travail pathogènes
 - Démarche de prévention des risques
 - Suivi renforcé des travailleuses

Pour cela,
IL FAUT INFORMER ET FORMER LES TRAVAILLEURS ET LEURS REPRESENTANTS

11

PHASE D'INSTRUCTION DU DOSSIER

Il n'existe à ce jour pas de tableaux de maladie professionnelle pour le cancer du sein

Comme pour toutes les MP hors tableaux, il faut donc :

- Une IPP (Incapacité Permanente Partielle) prévisible de +25% et
- Prouver le « lien direct et essentiel avec le travail »

→ article 4 de l'article L. 461-3 du Code de la Sécurité sociale.

→ Argument de poids: Les conclusions de l'expertise Ramazzini



17

L'ACTION CFDT CANCER DU SEIN ET EXPOSITIONS PROFESSIONNELLES

Depuis 2017:

Mise en place d'un groupe de travail national pour porter le débat sur les liens entre travail et cancer du sein

- Construction d'une grande enquête/action avec un questionnaire et un dépliant,
- Mobilisation des équipes pour sensibiliser, poser les problèmes et interpeller les acteurs de la prévention,
- Se battre pour le maintien en emploi et la reconnaissance en maladie professionnelle (MP).



12

ACTIONS COORDONNEES CFDT ET SECTEUR DE LA SANTE

Bilan CRRMP 2024 du Régime général :

Tumeurs malignes, seins, organes génitaux de la femme

38 demandes de reconnaissance déposées et seulement 8 reconnus.

Aujourd'hui, une dizaine de cancers du sein reconnus en France dont 7 du secteur de la santé

Notamment grâce à l'accompagnement de victimes lors des permanences médico-légales CFDT.

- En cours : une vingtaine de dossiers pour des adhérents **santé sociaux** sur le territoire national



18

FORMATIONS

Nous avons formé de nombreux militants dans le secteur du régime des mines (qui avaient leurs propres hôpitaux) dans la région du Grand Est, chez les navigants (Air France), et aujourd'hui ceux de la Fédération Santé Sociaux.

Le défi est majeur, car le suivi des dossiers est lourd, au niveau administratif mais également humain.

13

Merci ... Des questions ?

NE PASSONS PLUS SOUS SILENCE LES RISQUES DU TRAVAIL DE NUIT

septembre 2023



18

CAMPAGNE CFDT EN FRANCE AUPRÈS DES SYNDICATS EUROPÉENS

À l'initiative de la fédération CFDT santé-sociaux, et sous l'impulsion de Cyrille Duch, secrétaire fédéral chargé de l'international, le dossier du cancer du sein est porté lors d'une réunion européenne sur la santé et la sécurité au travail. Le 23 avril 2025 à Bruxelles, Sonia Testud, secrétaire fédérale CFDT santé-sociaux et Monique Rabussier, porte-parole groupe CFDT cancer du sein, présentent à l'EPSU, la campagne d'action CFDT cancer du sein et expositions professionnelles sur l'ensemble du territoire national. **À la suite de l'intérêt porté à ce sujet, une conférence européenne est d'ores et déjà prévue pour la fin de l'année 2025.**



SANTÉ
SOCIAUX



<https://sante-sociaux.cfdt.fr>